

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)

Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 15 : Maison du Tourisme - Affectation du résultat 2014.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 2311-11 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 276 du 22 juin 2015 : Maison du Tourisme - Compte de Gestion 2014,

Vu la délibération n° 277 du 22 juin 2015 : Maison du Tourisme - Compte Administratif 2014,

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Maison du Tourisme pour l'exercice 2014.

Considérant que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est demandé à l'Assemblée d'affecter le résultat au 31 décembre 2014,

Que le résultat au 31 décembre 2014 vient d'être déterminé précédemment, à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture au 31/12/2014 + 86 637,92 €

EN FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2014 0,00 €

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter ce résultat au compte 001 pour un montant de 86 637,92€ (excédent d'investissement)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote)

- **Décide** d'affecter ce résultat au compte 001 pour un montant de 86 637,92€ (excédent d'investissement)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY